



C.D.H.B. 93

CDHB 93
Saison 2011- 2012
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS
PV N° 07-08-11/12



Compte rendu de la réunion de la commission sportive du 28 décembre 2011

PRESENTS : Pierre TERRAMORSI ; Président COC 93,
Firmin FAZEUILH, Nicolas ZAJAC, Fabien BOURDIN ; membres COC93
EXCUSES : Alain PREVOST, Catherine COTTIN

1. PréRégion +16 ANS MASCULINS

1.1. Match BONDY2 /NEUILLY SUR MARNE 2

Merci à Bondy de nous fournir les justificatifs d'indisponibilité de la salle et aux 2 clubs de trouver rapidement une date pour la rencontre.

2. EXCELLENCE +16 ANS MASCULINS

2.1. Match VILLEPINTE / PIERREFITTE du 20,21/01/12

Nous attendons le justificatif pour accorder le report.

3. EXCELLENCE -18 ANS MASCULINS

3.1. Match NOISY LE GRAND / BONDY du 13/11/11

Suite aux explications et aux documents fournis, les sanctions sont levées. Néanmoins, une sanction pour Anomalie feuille de match sera appliquée sur le match -16M Pierrefitte - Bondy du 12/11/11

3.2. Match NEUILLY PLAISANCE / BONDY du 10/12/11

Le protocole de carence d'arbitre non respecté, les clubs de Neuilly Plaisance et Bondy ont match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

4. EXCELLENCE -16 ANS MASCULINS

4.1. Match NEUILLY SUR MARNE / NOISY LE SEC du 12/11/11

Annulation des sanctions sportive et financière après vos explications et contrôle du dossier à la ligue.

4.2. Match LE BOURGET / TREMBLAY 2 du 20,21/01/12

Accord de la COC, le match aura lieu le samedi 14/01/12 à 14H30 au gymnase Raoul Clerget.

5. HONNEUR -16 ANS MASCULINS

5.1. Match NOISY LE GRAND / LE BLANC MESNIL du 11/12/11

Un joueur de Noisy le Grand non qualifié à la date du match, Noisy le Grand perd le match par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

6. **1^{ère} DIVISION -14 ANS MASCULINS**

6.1. **Match TREMBLAY 2 / VILLEPINTE**

Accord pour l'inversion, le match aller aura lieu le samedi 7 janvier à 15H30 au gymnase Lamberdière à Villepinte.

7. **2^{ème} DIVISION -14 ANS MASCULINS**

7.1. **Match DRANCY / AUBERVILLIERS 2 du 07/01/12**

Le match aura lieu le samedi 7 janvier 2012 au gymnase Laura Flessel à Drancy même horaire.

8. **HONNEUR -12 ANS Masculins**

8.1. **Match AUBERVILLIERS / MONTREUIL du 21,22/01/12**

Merci de nous faire parvenir les justificatifs d'indisponibilité de la salle afin d'accorder l'inversion.

9. **2^{ème} Division -12 MASCULINS**

9.1. Suite à l'engagement de 2 nouvelles équipes en -12M, l'exempt est remplacé par Noisy le Sec.

10. **3^{ème} DIVISION -12 ANS MASCULINS**

10.1. Suite à nouvel engagement, Bondy 3 et Tremblay 3 intègre le championnat.

10.2. **Match DRANCY / GAGNY 2 du 07/01/12**

Le match aura lieu le samedi 7 janvier 2012 au gymnase Laura Flessel à Drancy même horaire.

11. **Pré REGION +15 ANS FEMININS**

11.1. **Match VILLEPINTE / LILAS PRE du 03/12/11**

Une joueuse de Villepinte non qualifiée à la date du match, Villepinte perd le match par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

11.2. **Match LILAS PRE / NEUILLY SUR MARNE du 10/12/11**

Une joueuse de Neuilly sur Marne non qualifiée à la date du match, Neuilly sur Marne perd le match par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

11.3. **Match NOISY LE GRAND 3 / DRANCY du 07/01/12**

Accord de la COC pour le report au 08/01/12 à 11H00 sous réserve de l'accord du club de Drancy.

11.4. **Match TREMBLAY / VILLEMOMBLE 3 du 7,8/01/12**

La COC autorise le report, le match aura lieu sur la date de report du 18,19/02/12, merci de nous transmettre rapidement la date, l'horaire et le gymnase.

11.5. **Match DRANCY / TREMBLAY du 15/01/12**

Le match aura lieu le samedi 7 janvier 2012 au gymnase Laura Flessel à Drancy même horaire.

11.6. **Match BOBIGNY / NEUILLY SUR MARNE du 14,15/01/12**

La COC autorise le report, le match aura lieu sur la date de report du 18/02/12 à 18H00 au gymnase Henri Wallon. Merci à Neuilly sur Marne de confirmer le report.

11.7. Match ROMAINVILLE / LIVRY GARGAN 2 du 28,29/01/12

Merci de nous faire parvenir les justificatifs afin d'accorder le report.

12. EXCELLENCE -18 ANS FEMININS

12.1. Match ROMAINVILLE / AULNAY 2 du 28,29/01/12

Merci de nous faire parvenir les justificatifs et de vous accorder avec Aulnay pour une date de report.

12.2. Match AULNAY 2 / BOBIGNY du 10/12/11

Les arbitres désignés ne se sont pas présentés. Le dossier est transmis à la CDA.

12.3. Match AUBERVILLIERS / ROMAINVILLE du 10/12/11

L'équipe de Romainville ne s'est pas présentée, Romainville perd le match par forfait avec pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

13. EXCELLENCE -16ANS FEMININS

13.1. Match LE BOURGET / NEUILLY PLAISANCE du 20,21/01/12

Accord de la COC, le match aura lieu le dimanche 15/01/12 à 09H15 au gymnase Raoul Clerget.

14. EXCELLENCE -14 ANS FEMININS

14.1. Suite à engagement supplémentaire, l'équipe Aulnay 2 intègre le championnat.

Ce championnat se composera de 9 équipes + 1exempt.

Les modalités retenues sont les suivantes :

Rencontre en match sec sur 9 dates

Tournois à 3 équipes (rencontres prévues WE 5/6 mai 2012)

1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème}

4^{ème} - 5^{ème} - 6^{ème}

7^{ème} - 8^{ème} - 9^{ème}

Le classement définitif sera établi à l'issue de ces tournois.

15. EXCELLENCE -12 ANS FEMININS

15.1. Match MONTREUIL / NOISY LE GRAND du 04/12/11

Pas d'officiel responsable de Noisy le Grand, Noisy le Grand perd le match par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

15.2. Match NOISY LE GRAND / BONDY du 10/12/11

Pas d'officiel responsable de Noisy le Grand, Noisy le Grand perd le match par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

16. COUPE 93 8^{ème}

16.1. +16M

VILLEMOMBLE	-	LE BOURGET
GAGNY		TREMBLAY EN FRANCE
ROSNY SOUS BOIS		NOISY LE SEC
AUBERVILLIERS		BOBIGNY
NEUILLY SUR MARNE		BAGNOLET
LA DIONYSIENNE		SEVRAN
LIVRY GARGAN		PIERREFITTE
DRANCY		ROMAINVILLE

16.2. -18M

MONTREUIL	GAGNY
-----------	-------

Exempts : Aubervilliers, Le Bourget, Montfermeil, Neuilly Plaisance, Rosny sous Bois, Tremblay en France et Villemomble.

16.3. -16M

NOISY LE SEC	BOBIGNY
AUBERVILLIERS	NEUILLY SUR MARNE
VILLEMOMBLE	TREMBLAY EN France
GAGNY	MONTREUIL

Exempts : Le Bourget, la Dionysienne, Montfermeil et Neuilly Plaisance.

16.4. -14M

AUBERVILLIERS	LE BOURGET
ROSNY SOUS BOIS	VILLEMOMBLE
LA DIONYSIENNE	NEUILLY SUR MARNE
GAGNY	LE BLANC MESNIL

Exempts : Montfermeil, Montreuil, Neuilly Plaisance et Tremblay en France.

16.5. -12M

MONTREUIL	NEUILLY SUR MARNE
NEUILLY PLAISANCE	ROSNY SOUS BOIS

Exempts : Aubervilliers, Gagny, La Dionysienne, Montfermeil, Tremblay en France et Villemomble.

16.6. +15F

MONTREUIL	GAGNY
VILLEPINTE HB	NEUILLY SUR MARNE
LE BLANC MESNIL	VILLEMOMBLE

Exempts : Aubervilliers, Bobigny, Drancy, Pierrefitte, tremblay en France.

Les dates de rencontres prévues pour ces 8^{ème} de finale sont les 18/19 février 2012.

17. SANCTIONS

AUBERVILLIERS : Anomalie feuille de match (-12M délayage Honneur)
AULNAY SOUS BOIS : Anomalie feuille de match (-12F Excellence)
BOBIGNY : Anomalie feuille de match (+16M Excellence)
LA DIONYSIENNE : Retard envoi de feuille de match (-16F Honneur)
LILAS PRE : Anomalie feuille de match (+15F Pré-Région)
LIVRY GARGAN : Anomalies feuille de match (+16M Pré-Région, -12M Délayage Honneur)
MONTFERMEIL : Anomalies feuille de match (-12M Délayage Honneur, -12M délayage Honneur, -12M Délayage 2^{ème} Division, -14F barrage Région)
NEUILLY PLAISANCE : Anomalie feuille de match (-12M Délayage 1^{ère} Division)
PIERREFITTE : Anomale feuille de match (+16M Excellence)
ROMAINVILLE : Anomalie feuille de match (-18F Excellence)
TREMBLAY : Anomalie feuille de match (-14M Délayage 1^{ère} Division)
VILLEPINTE : Anomalie feuille de match (+15F PréRégion)

18. Courriers aux clubs

- 18.1.** **LE RAINCY** : la sanction est maintenue pour le match Livry Gargan 2 - Le Raincy du 13/11/11.
18.2. **BOBIGNY** : la rectification sera faite dans gest'hand pour le match de Rosny sous Bois - Bobigny du 08/10/11.
18.3. **BONDY** : la sanction 11/130 est maintenue. Voir avec la ligue pour modifier la licence.
18.4. **BONDY** : les sanctions 11/126 et 11/94 sont maintenues, le joueur n'est toujours pas qualifié à ce jour.
18.5. **PIERREFITTE** : la rectification sera faite dans gest'hand pour le forfait de votre équipe -16 ans Masculin.
18.6. **AUBERVILLIERS** : la sanction 10/114 est maintenue pour le match -14M du 19/11/11.
18.7. **AUBERVILLIERS** : la sanction 10/37 est maintenue pour le match -12M du 16/10/11.
18.8. **MONTREUIL** : la rectification sera faite dans gest'hand pour le match Montreuil – Romainville du 13/11/11.
18.9. **MONTREUIL** : la procédure en cas de carence d'arbitre est celle prévue au règlement.
18.10. **NEUILLY SUR MARNE** : la sanction 11/43 est maintenue.
18.11. **LIVRY GARGAN** : les réponses à vos courriers sont dans les PV précédents. Pour la sanction 10/55, il s'agit de 2 erreurs de numéros de licences. Vous auriez dû recevoir l'avis et copie de la feuille de match avec la sanction, nous vérifions auprès de l'administration.

A TOUS LES CLUBS

RAPPEL 1 : Communiquer avec la COC

Pour contacter la COC 93 par mail, merci d'utiliser l'adresse suivante :

1993000.coc@handball-france.eu

Seuls les courriers émanant des représentant légaux des clubs seront pris en compte (secrétaire, correspondant général, trésorier et président).

RAPPEL 2 : Conclusions des rencontres

Les rencontres doivent être conclues avant la date limite de saisie sur Gest'hand. Les retards de conclusion seront amendés dès janvier 2012

RAPPEL 3 : FDME

Faire la mise à jour des données sur vos ordinateurs toutes les semaines afin d'avoir des données actualisées lors des rencontres.

RAPPEL SANCTIONS :

A ce jour, la COC n'a amendé qu'une pénalité financière par anomalie, alors que le règlement prévoit une pénalité financière par mention incorrecte. Dès janvier 2012, la COC amendera les anomalies feuille de match par mention incorrecte comme le prévoit le règlement.

La COC 93, le 28/12/2011

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité Départemental, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.